L'An deux mil vingt-deux, le dix-sept mars, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame SAULNIER Pascale, Maire Adjointe.

ETAIENT PRÉSENTS: Mme SAULNIER Pascale, M. ROY Jean-Jacques, Mme MICHEL Corinne, M. BERNARD Xavier, M. ELIAUME Bernard, Mme HEURTAUX Nadine, M. DEFOER Sébastien (arrivé à 21 h 30 au point 6), M. JAHAN Francis, M. MOREAU Lilian, M. LECUYER Denis, M. SAULNIER Damien.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS: Mme ESPINASSE Liane, M. PINOT Éric.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme HEURTAUX Nadine.

ORDRE DU JOUR:

- 1. Approbation du procès-verbal de la précédente réunion,
- 2. Approbation du compte de gestion 2021 de M. le Receveur Municipal, service assainissement,
- 3. Approbation du compte administratif 2021 du service assainissement,
- 4. Affectation du résultat 2021,
- 5. Vote du budget 2022 du service assainissement,
- 6. Approbation du compte de gestion 2021 de M. le Receveur Municipal, budget communal,
- 7. Approbation du compte administratif 2021 de la Commune,
- 8. Affectation du résultat 2021 du budget communal,
- 9. Vote des subventions aux associations,
- 10. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022,
- 11. Vote du budget 2022 de la Commune,
- 12. Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour le projet de multiservices, en remplacement de la DETR,
 - 13. Questions et informations diverses.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Le procès-verbal de la réunion du 7 février 2022 est approuvé à l'unanimité. L'ordre du jour est abordé.

2. <u>APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DE M. LE RECEVEUR MUNICIPAL - BUDGET ASSAINISSEMENT</u>

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget assainissement de l'exercice 2021 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- DECLARE que le compte de gestion du budget assainissement dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme SAULNIER Pascale, Maire Adjointe, délibérant sur le compte administratif 2021 dressé par M. ELIAUME Bernard, Maire démissionnaire,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2021 et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Considérant que M. ELIAUME Bernard s'est retiré pour le vote du compte administratif 2021,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2021 et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		6 262.41		117 515.37		123 777.78
Opérations de l'exercice	21 758.63	19 269.52	841.53	8 479.14	22 600.16	27 748.66
TOTAUX	21 758.63	25 531.93	841.53	125 994.51	22 600.16	151 526.44
Résultats de clôture		3 773.30		125 152.98		128 926.28
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	21 758.63	25 531.93	841.53	125 994.51	22 600.16	151 526.44
RESULTATS DEFINITIFS		3 773.30		125 152.98		128 926.28

- 2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
 - 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
 - 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4. AFFECTATION DU RESULTAT 2021 BUDGET ASSAINISSEMENT

Mme le Maire Adjoint informe le Conseil Municipal que le résultat de clôture de l'année 2021 du budget assainissement présente un excédent 3 773.30 € et qu'il convient d'affecter ce résultat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reprendre la totalité de cet excédent en section d'exploitation du budget 2022 (Article 002).

5. VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2022

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M49,

Considérant le projet du budget primitif 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver par chapitre pour la section d'exploitation et la section d'investissement, le budget du service assainissement de l'exercice 2022 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit, suite à la reprise des résultats :

En section d'exploitation :

• Recettes	35 321.00 €
• Dépenses	35 321.00 €
En section d'inve	estissement :
• Recettes	133 027.12 €
• Dépenses	133 027.12 €

<u>PROCÈS-VERBAL</u> RÉUNION DU 17 MARS 2022

6. <u>APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DE M. LE RECEVEUR MUNICIPAL BUDGET</u> COMMUNAL

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2021 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

7. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme SAULNIER Pascale, Maire Adjointe, délibérant sur le compte administratif 2021 dressé par M. ELIAUME Bernard, Maire démissionnaire,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2021 et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Considérant que M. ELIAUME Bernard s'est retiré pour le vote du compte administratif 2021,

1° - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		200 642.10		63 529.51		264 171.61
Opérations de l'exercice	359 445.11	440 490.12	75 736.85	50 281.71	435 181.96	490 771.83
TOTAUX	359 445.11	641 132.22	75 736.85	113 811.22	435 181.96	754 943.44
Résultats de clôture		281 687.11		38 074.37		319 761.48
Restes à réaliser			25 270.00	81 600.00	25 270.00	81 600.00
TOTAUX CUMULES	359 445.11	641 132.22	101 006.85	195 411.22	460 451.96	836 543.44
RESULTATS DEFINITIFS		281 687.11		94 404.37		376 091.48

^{2° -} Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

8. AFFECTATION DU RESULTAT 2021 - BUDGET COMMUNAL

Mme le Maire Adjoint informe le Conseil Municipal que le résultat de clôture de l'année 2021 du budget de la Commune présente un excédent de 281 687.11 € et qu'il convient d'affecter ce résultat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reprendre la totalité de cet excédent en section d'exploitation du budget 2022 (Article 002).

9. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de voter le montant des subventions à accorder aux associations pour l'année 2022.

L'Automne de la Vie	212.00
Association Communale de Chasse	423.00
Loisirs Animations de Maillé	193.00
FCS2M (football)	715.00
Maillé à Livre ouvert	757.00
A.C.P.G. Maillé / Nouâtre / Rilly/Ste Maure	126.00
Coopérative Scolaire	434.00
U.S.E.P. Maillé	195.00
APE du RPI	152.00
Fédération Nationale des Accidentés du Travail	36.00
Fédération des aveugles de France Val de Loire	50.00
Arc en Ciel	51.00
Prévention Routière	38.00
Collège de Nouâtre	300.00
Association sportive du collège de Nouâtre	110.00
Campus des métiers et de l'artisanat Joué les Tours	280.00
MFR de Bourgueil	140.00
Assoc. Ntle Anc. Combattants & Amis de la Résistance (ANACR)	59.00
Assoc. Départ. protection civile d'Indre et Loire	54.00
Le Souvenir Français	50.00

soit un total de 4 375 €.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022.

10. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022

Mme le Maire Adjoint expose les dispositions de l'article 1636B sexies du Code Général des Impôts permettant au Conseil Municipal de fixer chaque année les taux de la fiscalité directe locale.

Vu le Code Général des Impôts, et notamment ses articles 1636B sexies, 1636B septies, 1639 A, Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'exercice 2022 à 30.16 %
- Fixe le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour l'exercice 2022 à 33.95 %
- Charge Mme le Maire Adjoint de notifier cette décision aux services de la préfecture.

11. VOTE DU BUDGET 2022 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Considérant le projet du budget primitif 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver par chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement, le budget primitif de l'exercice 2022 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit, suite à la reprise des résultats :

En section de fonctionnement

En scotion ac ion	otioiiiiciiic		
• Recettes	688 488.00 €		
• Dépenses	688 488.00 €		
En section d'investissement			
• Recettes	437 139.00 €		
• Dépenses	437 139.00 €		

12. <u>DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) POUR LE PROJET DE MULTISERVICES, EN REMPLACEMENT DE LA DETR</u>

L'objectif principal de ce projet est d'aménager un point multi services dans des locaux communaux vacants.

Afin de mettre en œuvre ces travaux, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2022.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

DSIL – 40 % 96 000 € FDSR – 40 % 96 000 € Fonds propres – 20 % 48 000 €

Total HT – 100 % 240 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE l'opération d'aménagement d'un point multi services dans des locaux communaux vacants ;
 - APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention ;
 - AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Cette délibération annule et remplace celle du 11 décembre 2021, n° 2021-041

13. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal décide :

- D'accepter l'augmentation proposée par le relais emploi, association qui met à disposition de la Commune la personne remplaçant l'employé communal, soit une hausse de quinze centimes de l'heure (19.50 €/heure).

Le Conseil Municipal est informé :

- De l'initiative de M. LEPINAY de ramener des Ukrainiens à Maillé et de les héberger dans ses caravanes. Il sollicite l'autorisation de stationner l'une d'elle sur le domaine communal. Le Conseil Municipal donne son accord si d'autres solutions ne sont pas envisageables.

Dans le cadre de cette action, le Conseil Municipal décide :

- D'interroger les bailleurs sociaux sur les logements vacants susceptibles d'être mis à disposition des familles Ukrainiennes ;
 - De solliciter le Sous-Préfet pour la coordination ;
 - De voter une somme de 1 000 € en cas de besoin pour l'accueil.
- Du refus du Conseil Départemental d'accorder la gratuité à la Commune pour le comptage routier sur la RD 91. Le Conseil Municipal décide de solliciter Mme ARNAULT Nadège.
- De la venue des compagnons bâtisseurs à la Maison du Souvenir, en mai, dans le cadre de l'échange annuel franco-allemand.